Enseignement supérieur: coopération avec les pays tiers, programme Erasmus Mundus 2004-2008

2002/0165(COD) - 21/10/2003 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de Mme Marielle de SARNEZ (PPE-DE, F), la Plénière a pleinement soutenu la position de sa commission au fond et a donné, avec enthousiasme, son aval à "ERASMUS MUNDUS", le nouveau programme européen 2004-2008 pour l'enseignement supérieur proposé par la Commission, lequel vise à ouvrir les universités européennes et les établissements d'enseignement supérieur aux étudiants du monde entier, ainsi qu'à donner une unité aux études effectuées en Europe grâce aux Masters ERASMUS MUNDUS. La Plénière a donc repris l'ensemble des amendements approuvés en commission au fond (se reporter au résumé du 29 septembre 2003) en ce compris l'amendement budgétaire portant à 230 mios EUR le montant total du programme en lieu et place des 180 mios EUR prévus par le Conseil dans sa position commune. Elle a également repris à son compte : - l'amendement relatif aux "Masters" ERASMUS MUNDUS qui permettront aux étudiants d'effectuer un "tour d'Europe" des universités participantes; - l'amendement linguistique prévoyant l'apprentissage de deux langues au moins pratiquées dans les pays où se situent les établissements participant au Master.